

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29401**

Intitulé

Chargé de production en audiovisuel, cinéma et événements culturels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut international de l'image et du son (IIS)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323p Organisation, gestion : Production et régie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Sous l'autorité d'un producteur ou d'un directeur de production, à partir de la description du projet (film, émission, événement culturel), le chargé de production garantit la bonne fin de la production, dans un cadre financier et temporel précis.

Il effectue les activités suivantes:

- définit les conditions techniques, financières, humaines, juridiques optimales, pour que le projet soit réalisé dans les délais impartis et avec le niveau de qualité artistique attendu.

- prend totalement en charge l'organisation et la gestion opérationnelle efficiente du projet: détermine les ressources, les procédures, les documents réglementaires, juridiques, administratifs corrélés aux activités planifiées.
- synchronise les activités des équipes techniques et artistiques, selon la planification validée en s'appuyant sur le régisseur général.
- garantit la conformité du produit final. Il suit et contrôle l'exécution du plan de communication et de commercialisation.

Ce professionnel est capable de:

- 1) Analyser la demande formalisée par le producteur et le réalisateur
- 2) Elaborer d'un budget RH prévisionnel
- 3) Evaluer les moyens techniques nécessaires à la production (image, lumière, son, machinerie, etc)
- 4) Prendre en charge des provisions pour les droits à l'image et d'auteur
- 5) Mettre en place un budget technique (exploitant les devis des prestataires sollicités)
- 6) Produire un dossier structuré, facilitant la prise de décision du directeur de production.
- 7) Communiquer pour emporter l'adhésion des interlocuteurs

- 1) Mettre en place de la partie principale des équipes techniques et artistiques
- 2) Effectuer un choix pertinent des lieux, des décors, des costumes,...
- 3) Réserver des équipements techniques nécessaires
- 4) Planifier les activités des personnels artistiques et techniques
- 5) Maîtriser le suivi budgétaire

- 1) Coordonner les parties prenantes (capacité à expliquer les choix réalisés)
- 2) Prendre en compte la maîtrise des risques au fur et à mesure de l'organisation de l'événement.
- 3) Identifier les aléas du planning et capacité à ajuster le budget en conséquence

- 1) Produire et diffuser des supports de communication, auprès des cibles concernées
- 2) Effectuer un choix pertinent des canaux de promotion appropriés
- 3) Suivre l'exécution des contrats
- 4) Effectuer un suivi analytique des partenariats avec des réseaux de diffusion et d'exploitation.
- 5) Produire un « bilan financier avec l'administrateur de production (« bilan à fin d'affaire »).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

cinéma, audiovisuel, événement culturel, festival

Chargé de production, chargé de post-production, régisseur général

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Des projets de production opérationnels en « formation-action », constituent le fil rouge de la certification. Chaque équipe-projet réunit un apprenant en responsabilité de charge de production ou un apprenant en responsabilité de régisseur général. Chaque équipe-projet travaille avec des équipes techniques et artistiques constituées à partir des promotions des autres certifications de 3^{is}, (opérateur son, cadreur-opérateur prise de vues, monteur ; technicien spectacle vivant, etc. ...) Reproduisant ainsi les situations réelles du terrain. Cette approche pédagogique permet de conjuguer de manière optimale fondamentaux, outils, méthodes et pratiques comme en situation réelle.

- les stages permettent également au chargé de production de mettre en action les compétences développées au travers du processus

décrit ci-dessus.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 membres dont 4 extérieurs à 3IS
En contrat d'apprentissage	X	5 membres dont 4 extérieurs à 3IS
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	5 membres dont 4 extérieurs à 3IS
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	5 membres dont 4 extérieurs à 3IS

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé Chargé de production en audiovisuel, avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel le 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Chargé de production en audiovisuel, cinéma et événements culturels" avec effet au 25 juillet 2015, jusqu'au 25 juillet 2020. Autorité responsable : Institut international de l'image et du son (3IS sup)

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé "Chargé de production en audiovisuel" avec effet au 22 juillet 2013, jusqu'au 31 décembre 2015.

Arrêté du 19 novembre 2014 publié le 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er juin 1992 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 26 mars 1998 publié au Journal Officiel du 18 avril 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation à compter de 1990.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre moyen par an de titres délivrés : 10 (en formation initiale)

Autres sources d'information :

<http://www.3is.fr>

Lieu(x) de certification :

Institut international de l'image et du son (IIIS) : Île-de-France - Yvelines (78) [Elancourt]

Institut international de l'image et du son (IIIS)

4 rue Blaise Pascal

78990 Elancourt

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

INSTITUT INTERNATIONAL DE L'IMAGE ET DU SON (IIIS)

*4 rue Blaise Pascal - 78990 ÉLANCOURT

*7 rue Descartes - 78190 TRAPPES-EN-YVELINES

ADAMS 3Is - rue des Terres Neuves - 33100 Bègles

Historique de la certification :

Certification précédente : Chargé de production en audiovisuel, cinéma et événements culturels